

Mai jusqu'au 15 Octobre. Le froid est excessif dans les autres mois de l'année.

On fera camper les troupes pendant ces cinq mois dans les lieux que l'on voudra fortifier et pendant l'hiver on les logera chez les habitans à la réserve des garnisons pour les villes et forts que l'on doit estimer au plus à 1500 hommes.

Des cinq mois de travail il en faut ôter les dimanches et fêtes principales, reste 130 jours.

Les douze bataillons campés pourront fournir 2,500 travailleurs qui seront payés à 12 par jour de travail.

On pourra tirer des villes et de la campagne environ 1200 travailleurs de bonne volonté qui seront et auront 10 par jour.

Tous ces articles sont calculés sur le tableau ci-après.

Les soldats campés seront nourris aux dépens du Roy, pendant les cinq mois d'été. Les 1500 hommes de garnison le seront aussi pendant les mois d'hiver. Mais le surplus sera nourri chez l'habitant où il sera logé et aux dépens du dit habitant, lequel avec un travail mediocre, pourra tirer de sa terre, de quoi nourrir son hôte, d'autant que ceux qui ne logeront point contribueront à la subsistance pour leur part suivant des rôles qui seront arrêtés à cet effet dans chaque Paroisse et cette manière d'impot sera la seule que le Canadien paiera au Roi.

On achètera pour le compte du Roi ou on louera un nombre de chevaux suffisant pour aider aux travaux de fortifications et de l'artillerie. Il en faudra environ 300 qu'on n'aura pas de peine de trouver dans un pays où il y en a beaucoup trop. On a estimé cette dépense et les autres frais extraordinaires des travaux à 120,000 l.

Le Roi retenant sur la paie du soldat 3 6 par jour, on a deduit avec raison du total des dépenses 415,187 l. puisque cette somme entrera dans l'extraordinaire des guerres, ou sera employée dans la recette du Tresorier de la Colonie. Ainsi la dépense annuelle ne sera que de 2,005,115 l.

Si l'on calcule ce que le Roy doit tirer des droits d'entrée pour toutes les boissons et marchandises sèches, des